

CSEE Niort

Vos remboursements et Chèques Vacances 2021

Focus

L'UNSa, qui a contribué à l'élaboration du budget des Activités Sociales et Culturelles 2021, a voté au CSEE Niort des avancées significatives sur les remboursements proposés aux salariés et un nouveau barème plus juste des Chèques Vacances.

Le Pass Liberté

Cette année, le plafond du Pass Liberté est porté à **400 €**.

Le CSEE vous rembourse **100 %** de vos factures nominatives, en relation avec vos loisirs, à hauteur de ce plafond : hébergement, sport, transport, culture, stages et conférences, billetterie.

Les demandes de remboursement sont à adresser en ligne sur le site du CSEE Niort : <https://csee-niort-covea.fr>

Le Pass Enfants

Le CSEE vous rembourse **100 %** des activités de vos enfants de **3 à 19 ans** à hauteur d'un plafond déterminé en fonction de votre **Revenu Par Personne (RPP)** 2020.

Les activités prises en charge sont : les abonnements sportifs annuels, les abonnements culturels annuels, les abonnements à des revues, les cours particuliers culturels ou sportifs, les activités d'éveil, les stages loisirs, les camps, les colonies de vacances, les centres de loisirs, les stages loisirs, les voyages scolaires ou linguistiques et les frais engagés dans le cadre d'un stage en entreprise.

La demande est à réaliser en ligne sur le site du CSEE Niort.

Calcul du RPP : **RPP = revenu imposable / nombre de personnes au foyer**

Pass Enfants

Calcul du plafond de remboursement en fonction du Revenu Par Personne

Tranches	Revenu Par Personne	Plafond
TA	de 0 à 9 000 euros	240 euros
TB	de 9 001 à 11 000 euros	230 euros
TC	de 11 001 à 13 000 euros	220 euros
TD	de 13 001 à 15 000 euros	210 euros
TE	de 15 001 à 17 000 euros	200 euros
TF	de 17 001 à 19 000 euros	190 euros
TG	de 19 001 à 21 000 euros	180 euros
TH	de 21 001 à 23 000 euros	170 euros
TI	de 23 001 à 25 000 euros	160 euros
TJ	de 25 001 à 27 000 euros	150 euros
TK	supérieur à 27 000 euros	140 euros

Mariage / PACS

Si vous vous mariez ou vous pacsez en 2021, le CSEE vous rembourse **100 %** de vos factures nominatives en lien avec l'évènement, à hauteur de **100 €**.

La demande est à effectuer en ligne avant le 17 décembre 2021.

A noter, un délai minimum de 3 années civiles complètes est demandé entre 2 remboursements.

Chèques Vacances

Un nouveau barème de participation du CSEE à l'achat des chèques vacances est mis en place en 2021 en fonction du Revenu Par Personne 2020. Ce barème est plus avantageux pour la majorité des salariés.

NB : les enfants nés dans l'année de l'avis d'imposition ne sont pas pris en compte dans le calcul du RPP.

Le tableau ci-après précise le pourcentage de participation du CSEE aux Chèques Vacances en fonction des différentes tranches du RPP.

Chèques Vacances

Calcul de la prise en charge du CSEE en fonction du RPP

Tranches	Revenu Par Personne	Prise en charge CSEE en %
TA	de 0 à 9 000 euros	70%
TB	de 9 001 à 11 000 euros	67%
TC	de 11 001 à 13 000 euros	64%
TD	de 13 001 à 15 000 euros	61%
TE	de 15 001 à 17 000 euros	58%
TF	de 17 001 à 19 000 euros	55%
TG	de 19 001 à 21 000 euros	52%
TH	de 21 001 à 23 000 euros	49%
TI	de 23 001 à 25 000 euros	46%
TJ	de 25 001 à 27 000 euros	43%
TK	supérieur à 27 000 euros	40%

Tu souhaites recevoir des informations sur l'actualité sociale du Groupe Covéa...

* Nom :

* Prénom :

* Entreprise :

* Emploi :

* Site :

* Téléphone :

* Adresse Mail privé :

Conformément à la Loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification à vos données. En remplissant ce document, vous acceptez la collecte de vos données personnelles dans le respect du Règlement Général de Protection des Données. Voir conditions RGPD sur notre site.

A retourner à : contact@unsacovea.com ou UNSa Covéa - BP 50031 - 79182 Chauray Cedex